



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2005/6  
7 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation  
de l'environnement

(Cinquième session, 2 et 3 juin 2005)

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE ALLANT  
JUSQU'À LA CONFÉRENCE DE BELGRADE\***

Note du secrétariat

**RÉSUMÉ**

La présente note décrit les éléments du programme de travail que le Groupe de travail devrait mettre en œuvre de l'été 2005 à l'automne 2007. Ces éléments découlent du mandat révisé du Groupe de travail et des résultats obtenus depuis 2000. Le Groupe de travail adoptera sans doute son plan de travail et le soumettra au Comité des politiques de l'environnement.

\* Ce document n'a pu être soumis dans les délais, les parties concernées devant y intégrer des informations.

## Introduction

1. La cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue en mai 2003 à Kiev, a exprimé son appui au Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement, en particulier à ses activités visant à renforcer les capacités en matière d'information sur l'environnement et d'observation de l'environnement dans les 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Les ministres ont demandé que l'on renforce davantage le cadre de coopération mis en place par le Groupe de travail et ont engagé les donateurs à appuyer le Groupe de travail (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 31). Selon les termes de son mandat révisé (ECE/CEP/116, annexe I), le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement devrait tâcher plus particulièrement de renforcer les capacités d'information sur l'environnement et d'observation de l'environnement des pays de l'EOCAC et d'apporter une contribution au quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement qui sera présenté à la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe», à Belgrade.

2. À sa onzième session, en octobre 2004, le Comité des politiques de l'environnement a invité le Groupe de travail à établir son programme de travail en s'efforçant plus particulièrement d'aider l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) à préparer le rapport d'évaluation de Belgrade et à renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation des pays de l'EOCAC, notamment pour ce qui concerne l'établissement de rapports au titre de leurs engagements internationaux dans le domaine de l'environnement (ECE/CEP/124, par. 41). Le plan d'activités du Groupe de travail pour la période allant jusqu'à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», en automne 2007, devrait tenir compte des résultats obtenus et des progrès accomplis jusqu'ici et donner suite à ceux-ci.

### **I. TRAVAUX ACCOMPLIS OU EN COURS DE RÉALISATION**

3. Pendant sa période d'activité initiale, entre 2001 et 2003, le Groupe de travail a apporté son concours à l'élaboration par l'AEE du troisième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement pour l'ensemble de l'Europe (Évaluation de Kiev). Il a examiné le projet de contenu, les directives concernant la collecte de données, les questionnaires de pays, les projets de chapitres et le projet de résumé analytique du rapport. Les représentants des pays au sein du Groupe de travail ont également fourni des données utiles pour le rapport. Le rapport, le résumé du rapport et le document sur les enseignements tirés du processus de collecte des données ont été présentés à la Conférence ministérielle de Kiev.

4. Le Groupe de travail a également examiné la situation en matière de surveillance et d'information dans différents pays de l'EOCAC, et a lancé une série d'activités de renforcement des capacités qui ont débouché sur les résultats ci-après:

a) Des recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, et des Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement (les ministres ont adopté ces deux textes à la Conférence «Un environnement pour l'Europe» de Kiev) et un rapport en trois langues sur l'état de l'environnement en Arménie, constituant une étude de cas de l'application concrète des principes directeurs mentionnés ci-dessus;

b) Une base de données électronique des responsables, dans les pays de l'EOCAC, des principaux systèmes d'échange d'informations et d'information sur l'environnement, et un catalogue électronique des sources de données sur l'environnement dans les pays de l'EOCAC, lesquels ont pu être mis au point grâce au matériel informatique et à la formation correspondante qui ont été fournis aux pays de l'EOCAC;

c) Une étude approfondie de la situation, accompagnée d'inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de données de surveillance et de modélisation de la pollution atmosphérique au Kazakhstan, et des recommandations visant à rationaliser et à renforcer les activités de surveillance de la pollution atmosphérique dans les pays de l'EOCAC devenus récemment parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;

d) Une évaluation de la situation en matière de classification et d'inventaire des déchets dans les pays du Caucase et d'Asie centrale, et des recommandations à tous les pays de l'EOCAC dans ce domaine;

e) Une étude approfondie des activités de surveillance des eaux intérieures de surface dans les pays de l'EOCAC; des projets de mise en place de réseaux EUROWATERNET de base dans tous les pays de l'EOCAC; et des recommandations concernant la mise en place d'un réseau de stations EUROWATERNET représentatif pour l'EOCAC;

f) Un examen des indicateurs environnementaux dans les pays de l'EOCAC, l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs environnementaux de base pour les pays de l'EOCAC, et un recueil expérimental d'indicateurs sélectionnés parmi l'ensemble des indicateurs de base;

g) Un examen des applications possibles de la télédétection aux évaluations environnementales, et des projets visant à renforcer les capacités des pays de l'EOCAC dans ce secteur en utilisant des indicateurs dérivés de données de télédétection;

h) La publication bilingue (anglais-russe) *Environmental Monitoring and Reporting: Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia*, le CD-ROM *Environmental Monitoring and Assessment: Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia*, et le site Web du Groupe de travail (<http://www.unece.org/env/europe/monitoring/>) présentant toutes les études et recommandations à ce sujet.

5. En 2004, deux ateliers ont été organisés afin de développer certaines activités. Le premier, tenu à Moscou, visait à évaluer la base de données électronique utilisée par les responsables des principaux systèmes d'échange de données sur l'environnement dans les pays de l'EOCAC et le catalogue des sources d'information sur l'environnement dans ces pays, et à envisager la mise au point d'une base de données électronique pour la notification en matière d'environnement. Le deuxième atelier, tenu à Chisinau, a examiné un projet de manuel sur l'application des indicateurs environnementaux dans les pays de l'EOCAC. Les résultats de ces ateliers et les activités de suivi sont présentés dans les documents CEP/AC.10/2005/3 et 4. En outre, un certain nombre d'entreprises actives dans le secteur de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ont été contactées afin de savoir si elles étaient intéressées par les activités du Groupe de travail et, plus spécifiquement, par le renforcement des capacités en matière

d'observation de l'environnement dans les pays de l'EOCAC. Une table ronde avec des représentants des milieux d'affaires est prévue à la cinquième session du Groupe de travail.

## **II. PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE ÉTÉ 2005-AUTOMNE 2007**

### Activité 1: Renforcement des capacités en matière de surveillance de l'environnement et d'établissement de rapports sur l'environnement dans les pays de l'EOCAC

6. Une des principales activités du Groupe de travail consiste à coordonner la réalisation des objectifs en matière de surveillance de l'environnement et de gestion de l'information environnementales dans le cadre de la Stratégie de l'EOCAC pour l'environnement adoptée à Kiev (ECE/CEP/105/Rev.1). Cela permettra de renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'évaluation de l'environnement et contribuera dans le même temps à améliorer la comparabilité des informations sur l'environnement, ce qui facilitera l'établissement du prochain rapport d'évaluation pour l'ensemble de l'Europe. L'application des dispositions de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement relatives à la collecte et à la diffusion d'informations sur l'environnement (art. 5) s'en trouvera elle aussi renforcée. Les activités seront plus précisément les suivantes:

#### Sous-activité 1.1: Manuel sur les indicateurs environnementaux

7. Le Groupe de travail organisera un atelier visant à réaliser la version finale du manuel sur l'utilisation des principaux indicateurs environnementaux dans les pays de l'EOCAC, qui comprendra des recommandations concernant la collecte, la mesure et les méthodes de calcul des données, et renverra aux normes internationales, aux objectifs politiques et aux méthodologies qui s'y rapportent. Le manuel devrait contribuer à améliorer l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et à harmoniser ces évaluations de l'environnement avec celles des pays de l'AEE tout en facilitant la collecte de données pour les rapports régionaux d'évaluation de l'environnement. Durée: fin 2005-printemps 2006.

#### Sous-activité 1.2: Adaptation des réseaux de surveillance aux dispositions internationales concernant l'établissement de rapports

8. Le Groupe de travail étudiera la conformité des réseaux de surveillance en place dans les pays de l'EOCAC aux dispositions concernant la collecte de données et l'établissement de rapports au titre des accords et programmes multilatéraux en vigueur sur l'environnement en appliquant à titre expérimental le manuel sur l'utilisation des principaux indicateurs environnementaux. Un atelier sera organisé en vue d'élaborer des recommandations aux pays de l'EOCAC concernant des questions telles que la mise à jour des normes de qualité de l'environnement, l'application des directives internationales sur les activités de mesure, l'amélioration et le développement des réseaux de stations, la mise à niveau du matériel et des dispositifs de surveillance, et l'amélioration des processus de validation et de transmission des données. Durée: printemps 2006-printemps 2007.

Sous-activité 1.3: Surveillance de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement par les entreprises

9. Le Groupe de travail passera en revue la situation actuelle en ce qui concerne la surveillance et l'établissement de rapports par les entreprises dans les pays de l'EOCAC, et favorisera l'échange des données d'expérience et des pratiques performantes dans les services publics et le secteur privé. Un atelier sera organisé afin de formuler des conseils pratiques à l'intention des pays de l'EOCAC concernant les mesures juridiques, réglementaires, institutionnelles, financières et techniques permettant d'améliorer l'établissement, par les entreprises, de rapports de conformité à l'intention des autorités compétentes en matière d'environnement et de rapports volontaires sur l'environnement.

Durée: mi-2005-printemps 2007.

Sous-activité 1.4: Application des principes directeurs de Kiev relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement

10. Comme suite à l'étude de cas réalisée en Arménie sur l'application des Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement, le Groupe de travail aidera les autres pays de l'EOCAC, qui n'ont pas mis en place de mécanismes d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement à se doter de telles structures en se fondant sur les principes susmentionnés. Une assistance sera fournie à l'Azerbaïdjan et au Tadjikistan afin de leur permettre de publier leurs rapports nationaux conformément aux dispositions actuelles. Un réseau de centres de coordination responsables de l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement dans la région de l'EOCAC sera mis en place afin de mettre en commun les données d'expérience et de fournir un appui en cas de besoin.

Durée: 2006-automne 2007.

Sous-activité 1.5: Catalogue électronique pour la notification de données sur l'environnement

11. En coopération avec le secrétariat, les administrateurs nationaux des pays de l'EOCAC continueront à réaliser un catalogue en ligne des publications périodiques nationales sur l'environnement (rapports sur l'état de l'environnement, bulletins statistiques sur l'environnement, etc.) et des rapports sur l'environnement présentés aux organismes internationaux tels que les organes directeurs des conventions multilatérales sur l'environnement. Cette notification sera alignée sur le système ReportNet de l'AEE et permettra d'avoir accès en ligne aux publications et aux rapports figurant dans le catalogue. Un atelier sera organisé afin de permettre aux administrateurs nationaux de mettre en commun leurs données d'expérience, notamment sur les moyens concrets d'améliorer l'accès aux rapports sur l'environnement sur les sites Web officiels nationaux. Durée: 2005-automne 2007.

Sous-activité 1.6: Activités de surveillance spécifiques

12. Dans le cadre du deuxième projet de surveillance Tacis, l'AEE tiendra les pays de l'EOCAC informés au sujet de certains des outils et instruments qu'elle utilise, en particulier dans des domaines tels que la notification de données sur la qualité de l'air (AIRBASE) et l'établissement de rapports sur l'eau (EUROWATERNET). Des ateliers de formation et de renforcement des capacités seront organisés. L'AEE tiendra le Groupe de travail informé des

progrès accomplis dans l'exécution du projet et lui soumettra ses résultats finals pour examen et approbation. Durée: mi-2005-fin 2006.

#### Activité 2: Contribution à l'élaboration du rapport d'évaluation de Belgrade

13. L'objectif général du rapport d'évaluation de Belgrade 2007 restera le même que pour les précédents rapports de cette série: fournir une évaluation à jour et fiable, pertinente sur le plan politique, des interactions entre l'environnement et la société ainsi que de l'état de l'environnement dans l'ensemble de l'Europe (voir CEP/AC.10/2005/7). Les activités seront plus précisément les suivantes:

##### Sous-activité 2.1: Orientation générale et examen

14. L'AEE soumettra au Groupe de travail un projet du rapport d'évaluation de Belgrade, des lignes directrices concernant la collecte des données, des questionnaires de pays (le cas échéant), des projets de différentes parties du rapport et un résumé analytique du rapport. Le Groupe de travail examinera lors de ses sessions les documents soumis et les progrès accomplis par l'AEE, et formulera des observations et des orientations à ce sujet. Durée: 2005-début 2006.

##### Sous-activité 2.2: Contribution à la collecte de données

15. Le Groupe de travail, par l'intermédiaire de ses pays membres, apportera son concours à l'AEE pour la collecte de données, lorsque celle-ci devra être réalisée au niveau national. Les données seront soumises au Groupe de travail qui les vérifiera, analysera les lacunes éventuelles et formulera des observations à ce sujet. Durée: 2006.

##### Sous-activité 2.3: Coordination avec les évaluations et collectes de données pertinentes

16. Le Groupe de travail examinera durant ses sessions les progrès réalisés dans le cadre d'autres activités internationales d'évaluation et de collecte de données présentant un intérêt pour le rapport d'évaluation de Belgrade, dont la quatrième édition de «L'avenir de l'environnement mondial» du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la mise en place d'un système d'information sur l'environnement et la santé pour l'ensemble de l'Europe par le bureau de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe, le Questionnaire sur les statistiques de l'environnement de la Division de statistique de l'ONU et du PNUE, un rapport d'évaluation sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie des pays de l'EOCAC pour l'environnement, réalisé par l'Équipe spéciale pour l'application du programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, et la deuxième Perspective de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Groupe de travail étudiera les synergies possibles entre ces différents rapports et formulera des observations à ce sujet. Durée: 2005-printemps 2006.

### **III. PUBLIC CIBLE ET PARTENAIRES**

17. Les responsables gouvernementaux des activités de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans la région de l'EOCAC et les autres pays de la CEE resteront la principale cible de cette action. Les activités seront réalisées en coopération avec les organisations susmentionnées et avec les secrétariats des organes directeurs des accords

multilatéraux sur l'environnement visés. Les Centres régionaux pour l'environnement, l'EcoForum européen et le secteur privé y seront également associés.

#### IV. RESSOURCES NÉCESSAIRES

18. Pour l'essentiel, le Groupe de travail est financé par le budget ordinaire de l'ONU, qui prend en charge les coûts liés au poste de secrétaire du Groupe, les dépenses de personnel et les services de conférence fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, notamment le service des réunions, la traduction, l'interprétation, la publication (en anglais) et la diffusion des documents. Des contributions volontaires sont toutefois indispensables pour permettre au Groupe de travail de s'acquitter de son mandat, particulièrement dans le domaine du renforcement des capacités.

19. Durant la période 2001-2003, le Danemark a alloué un montant de 100 000 dollars des États-Unis à la CEE en vue de financer la participation aux réunions du Groupe de travail d'experts provenant des pays en transition. Il a également financé trois ateliers dans la région de l'EOCAC dans le cadre d'arrangements bilatéraux conclus avec les autorités du pays hôte. Au titre du projet communautaire Tacis (1,5 million d'euros) visant à renforcer les capacités en matière d'information et d'observation dans les pays de l'EOCAC, l'AEE a alloué un montant de 384 000 euros à la CEE en vue d'appuyer les activités du Groupe de travail durant la période fin 2002-2003.

20. Les activités réalisées durant la période 2004-début 2005, notamment la participation des experts de pays de l'EOCAC à la cinquième session du Groupe de travail, ont été financées par l'Autriche, l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. Ces pays ont contribué pour un montant total de 150 000 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour la surveillance de l'environnement.

21. À l'issue de la session du Groupe de travail en juin 2005, un solde de 45 000 dollars des États-Unis (comprenant les dépenses d'administration ONU et la réserve pour imprévus) restera peut-être non utilisé dans le Fonds d'affectation spéciale de la CEE. L'AEE affectera peut-être des fonds en 2005 en vue d'appuyer la participation de représentants des pays de l'EOCAC aux réunions du Groupe de travail qui, en 2006, examineront les préparatifs du rapport de Belgrade. Ces fonds proviendraient en fait du deuxième projet Tacis de surveillance (1 million d'euros) que l'AEE prévoit d'exécuter durant la période 2005-2006 aux termes d'un accord de subvention avec la CE. Des contributions supplémentaires seront nécessaires pour appuyer certaines sous-activités inscrites au plan de travail du Groupe de travail: organisation d'ateliers dans la région de l'EOCAC, engagement de consultants pour établir les documents de travail, production de publications en russe et frais de déplacement de membres du secrétariat lors des réunions tenues hors de Genève. Il faudra également engager un fonctionnaire pour une période de courte durée afin d'aider à la communication de données sur l'environnement (sous-activité 1.5) et d'apporter une assistance en matière d'organisation et de financement.

22. On trouvera en annexe ci-dessous une ventilation détaillée des crédits extrabudgétaires nécessaires au Groupe de travail.

Annexe

**CONTRIBUTION DE DONATEURS NÉCESSAIRE AUX ACTIVITÉS  
DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ÉVALUATION  
DE L'ENVIRONNEMENT DURANT LA PERIODE ÉTÉ 2005-AUTOMNE 2007  
(en euros)**

Dépenses	# d'unités	Coût par unité (en €)	Coût total
<b>Sous-activité 1.1</b>			
1.1.1 Atelier (frais de voyage, <i>per diem</i> , logistique)	1	18 000	18 000
1.1.2 Consultants	2	3 000	6 000
1.1.3 Publication en russe	1	5 000	5 000
<b>Total partiel</b>			<b>29 000</b>
<b>Sous-activité 1.2</b>			
1.2.1 Experts de la région de l'EOCAC	12	300	3 600
1.2.2 Atelier (frais de voyage, <i>per diem</i> , logistique)	1	18 000	18 000
1.2.3 Consultants	2	5 000	10 000
1.2.4 Publication en russe	1	5 000	3 600
<b>Total partiel</b>			<b>35 200</b>
<b>Sous-activité 1.3</b>			
1.3.1 Atelier (frais de voyage, <i>per diem</i> , logistique)	1	18 000	18 000
1.3.2 Consultants	2	5 000	10 000
1.3.3 Publication en russe	1	5 000	5 000
<b>Total partiel</b>			<b>33 000</b>
<b>Sous-activité 1.4</b>			
1.4.1 Deux réunions de coordonnateurs (frais de voyage, <i>per diem</i> )	24	1 500	36 000
1.4.2 Experts locaux dans deux pays de l'EOCAC	20	300	6 000
1.4.3 Frais de voyage des experts internationaux	6	2 000	12 000

Dépenses	# d'unités	Coût par unité (en €)	Coût total
1.4.3 Deux publications en deux langues	2	6 000	12 000
<b>Total partiel</b>			<b>66 000</b>
<b>Sous-activité 1.5</b>			
1.5.1 Atelier (frais de voyage, <i>per diem</i> , logistique)	1	18 000	18 000
1.5.2 Personnel temporaire à la CEE	25	5 000	125 000
1.5.5 Matériel informatique	1	5 000	5 000
<b>Total partiel</b>			<b>143 000</b>
<b>Activité 2</b>			
2.1 Frais de voyage de représentants de pays de l'EOCAC à trois réunions de groupe de travail	51	1 500	76 500
2.2 Frais de voyage du personnel de l'ONU	12	1 500	18 000
<b>Total partiel</b>			<b>76 500</b>
<b>Total*</b>			<b>382 700</b>

\* Y compris les dépenses d'administration ONU et les réserves pour imprévus.

-----